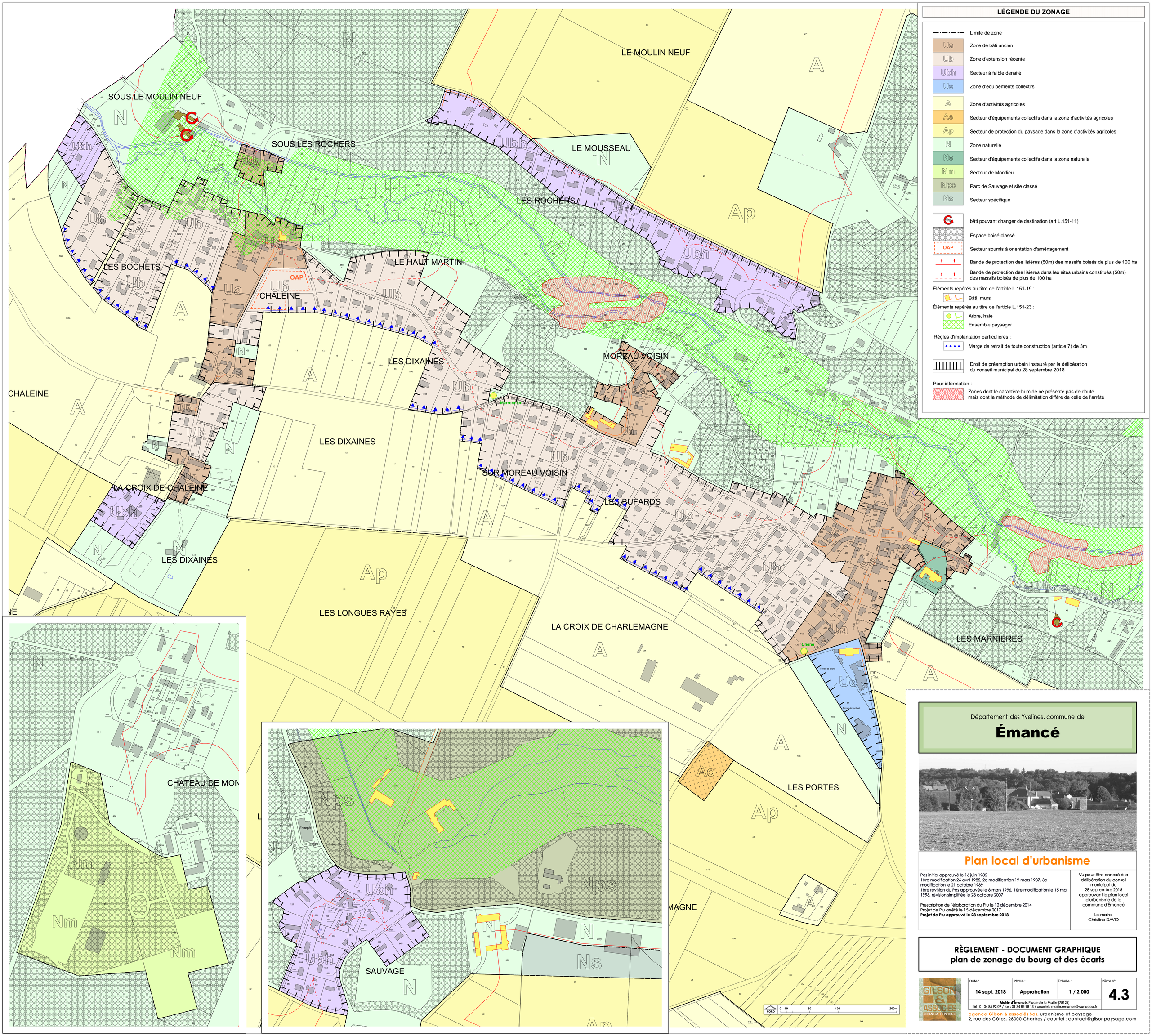

LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Ua — Zone de bâti ancien
- Ub — Zone d'extension récente
- Ubh — Secteur à faible densité
- Ue — Zone d'équipements collectifs
- A — Zone d'activités agricoles
- Ae — Secteur d'équipements collectifs dans la zone d'activités agricoles
- Ap — Secteur de protection du paysage dans la zone d'activités agricoles
- N — Zone naturelle
- Ne — Secteur d'équipements collectifs dans la zone naturelle
- Nm — Secteur de Montlieu
- Nps — Parc de Sauvage et site classé
- Ns — Secteur spécifique
- bâti pouvant changer de destination (art L.151-11)
- Espace boisé classé
- OAP — Secteur soumis à orientation d'aménagement
- Bande de protection des lisières (50m) des massifs boisés de plus de 100 ha
- Bande de protection des lisières dans les sites urbains constitués (50m) des massifs boisés de plus de 100 ha

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :
- Bâti, murs

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :
- Arbre, haie
- Ensemble paysager

Règles d'implantation particulières :
- Marge de retrait de toute construction (article 7) de 3m
- Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2018

Pour information :
- Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté

Département des Yvelines, commune de

Émancé

Plan local d'urbanisme

Pos initial approuvé le 16 juin 1982
1ère modification 26 avril 1985, 2e modification 19 mars 1987, 3e modification le 21 octobre 1989
1ère révision du Pos approuvée le 8 mars 1996, 1ère modification le 15 mai 1998, révision simplifiée le 23 octobre 2007

Prescription de l'élaboration du Plu le 12 décembre 2014
Projet de Plu arrêté le 15 décembre 2017
Projet de Plu approuvé le 28 septembre 2018

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2018 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune d'Émancé

Le maire,
Christine DAVID

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
plan de zonage du bourg et des écarts

Date :	Phase :	Échelle :	Pièce n°
14 sept. 2018	Approbation	1 / 2 000	4.3

Mairie d'Émancé, Place de la Mairie (78125)
tél : 01 34 85 92 09 / fax : 01 34 85 98 13 / courriel : mairie.emance@wanadoo.fr

agence Gilson & associés Sas, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com